

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
MONT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Délibération N°2023-18

05 JUIN 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 6 Absent(s) : 4 Pouvoir(s) : -	<u>le vingt-six mai deux-mil vingt-trois à dix-neuf heures et quinze minutes,</u> Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 19 mai 2023 <u>Date d'affichage</u> : 19 mai 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Philippe MONOD, Serge PASSERAT. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALLARI, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Loïc TARDY. <u>Procuration(s)</u> : - <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
<u>Vote</u> Pour : 6 Contre : - Abstention : -	

Conseil Savoie Mont Blanc
Demande d'aide financière - Développement des collections

Monsieur le maire rappelle que suite à délibération n° D 2023-03 du 10 février 2023, une convention socle et une convention de projet ont été passées avec le Conseil Savoie Mont Blanc afin que la bibliothèque puisse bénéficier des services et des aides financières de la Direction de la lecture publique. Il précise que le conseil municipal doit l'autoriser à déposer le dossier à chaque demande d'aide.

Les bénévoles de la bibliothèque ont établi une demande d'aide ayant pour objet *le développement des collections*.

Cette demande d'aide porte sur l'acquisition de 141 Ouvrages pour permettre une remise à niveau des collections proposées notamment pour les ouvrages jeunesse (documentaires et albums)

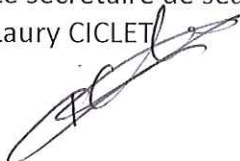
Cette acquisition s'élève à 1496,84 € HT avec un financement à hauteur de 80% par la Direction de la lecture publique (soit 1197.47€) et 20% par la commune (Soit 299.42€)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer cette demande d'aide auprès du Conseil Savoie Mont Blanc.

AUTORISE le maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE

